
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Séance d'ajournement du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 31 janvier 2017, au point de service de la MRC situé au 186, rue King, dans la ville de Maniwaki à compter de 11 h 30, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le préfet Michel Merleau.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Denis Charron
Monsieur le conseiller Laurent Fortin
Madame la conseillère Julie Jolivette
Monsieur le conseiller Réjean Major
Madame la conseillère Chantal Lamarche
Monsieur le conseiller Bernard Cayen
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon
Monsieur le conseiller Neil Gagnon
Madame la conseillère Joanne Poulin
Monsieur le conseiller Gérard Coulombe
Monsieur le conseiller Ota Hora
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle
Monsieur le conseiller Morris O'Connor
Monsieur le conseiller Robert Coulombe
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Monsieur le conseiller Alain Fortin
Monsieur le conseiller André Carle

Municipalités représentées

Aumond
Blue Sea
Bois-Franc
Bouchette
Cayamant
Déléage
Denholm
Egan-Sud
Gracefield
Grand-Remous
Kazabazua
Lac-Sainte-Marie
Low
Maniwaki
Messines
Montcerf-Lytton
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Lynn Kearney, directrice générale et madame Véronique Denis, greffière et directrice générale adjointe.

Des journalistes sont également présents.

Ouverture de la séance par le préfet

Monsieur le Préfet déclare la séance ouverte à 11 h 43 et aborde ensuite l'ordre du jour.

2017-R-AG026

Adoption de l'ordre du jour de la séance d'ajournement du conseil de la MRC du 31 janvier 2017

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec l'ajout d'un point :

- Parc linéaire – Demande de report d'échéance de la subvention pour la réalisation d'aménagements cyclables sur la Véloroute des Draveurs – Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

ADOPTÉE

2017-R-AG027

Service d'évaluation foncière – Octroi d'un contrat de services professionnels externes pour l'année 2017

Considérant l'échéance du contrat relatif à des services professionnels externes en évaluation municipale;

Considérant la modernisation en cours au service de l'évaluation de la MRC et les besoins du service d'évaluation;

Considérant que la MRC a lancé une recherche de prix (contrat 161216) pour un contrat de services professionnels en évaluation foncière, pour un contrat de 12 mois (échéance au 31 décembre 2017);

Considérant que la MRC a reçu une seule offre dans le cadre de cette recherche de prix, soit celle de 9838694 Canada inc.;

Considérant la recommandation des membres du Conseil à l'occasion d'une rencontre de comité Plénier tenue le 31 janvier 2017 dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau octroi le contrat 161216 de services professionnels externes en évaluation municipale à 9838694 Canada inc., au montant soumis final de 60 00 \$ avant les taxes et excluant le suivi des dossiers au TAQ et des dossiers 2018, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Recommandation d'adoption aux municipalités locales – Règlements uniformisés applicables par la Sûreté du Québec – Suivi de la résolution 2017-R-AG012 et confirmation du montant des pénalités applicables

En suivi de l'adoption de la résolution 2017-R-AG012, des vérifications ont été faites relativement aux montants des pénalités recommandés aux projets de règlements uniformisés révisés. En suivi de ces vérifications, les élus ont choisi de reconduire les montants des pénalités inclus aux règlements uniformisés actuellement en vigueur (2011), pour révision ultérieure par le Comité de travail à être mis en place (2017-R-AG013). Les règlements révisés, tel que recommandé pour adoption aux municipalités locales par la résolution 2017-R-AG012, seront donc transmis aux municipalités avec les pénalités existantes.

2017-R-AG028

Évolution de la structure du service de développement économique – Autorisation à la direction générale

Considérant l'intégration du service de Développement économique et des fonctions liées au tourisme à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau en janvier 2015;

Considérant la structure de postes alors mise en place pour répondre aux besoins nécessaires au moment de cette intégration;

Considérant les évaluations du service de Développement économique réalisées au cours des deux dernières années et les besoins démontrés dans différents dossiers;

Considérant la restructuration proposée suite aux évaluations réalisées et aux constats qui en ont découlé;

Considérant le mandat donné à la direction générale pour mettre en place cette restructuration au sein du service de Développement économique de la MRC;

Considérant que cette restructuration vise à mettre en place les outils nécessaires au développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et consolider les actions déjà entreprises;

Considérant la recommandation des membres du comité Plénier à l'occasion de leur rencontre tenue le 31 janvier 2017 dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC autorise la direction générale de la MRC à réaliser les étapes nécessaires à restructuration de son service de Développement économique, incluant les abolitions et créations de postes nécessaires à cette restructuration, ainsi que les dotations qui s'en suivent.

ADOPTÉE

2017-R-AG029

Parc linéaire – Demande de financement dans le cadre du programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec – Suivi de la résolution 2016-R-AG256

Considérant Considérant la résolution 2016-R-AG256 adoptée par le Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, à l'occasion de la séance ordinaire tenue le 16 août 2016;

Considérant que par cette résolution, le Conseil autorisait les représentants de la MRC à déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec pour le montant maximal admissible en vue de réaliser le projet d'asphaltage du Parc linéaire pour le tronçon situé entre Gracefield et Low;

Considérant que le Conseil s'engageait également à étudier le complètement du financement requis par le projet en fonction du montant des subventions obtenues et des seuils de participation des différents partenaires;

Considérant que suite à l'adoption de la résolution 2016-R-AG256, de nouveaux éléments ont été présentés aux élus relativement au coût total du projet, qui inclurait également l'asphaltage du tronçon Messines-Farley, et des possibilités de financement;

Considérant que la part de la MRC, pour les projets déposés dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec, seraient puisée à même le Fonds de développement de la MRC;

Considérant que le Conseil réitère sa volonté de déposer des projets dans ce Programme pour l'asphaltage du Parc linéaire, pour le tronçon Gracefield-Low, mais également pour le tronçon Messines-Farley;

Considérant que les projets présentés sont structurants et permettent l'atteinte de plusieurs objectifs de la Vision stratégique 2025 de la MRC;

Considérant la recommandation des membres du comité Plénier à l'occasion de leur rencontre tenue le 31 janvier 2017 dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Cayen propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- Confirme l'autorisation donnée aux représentants de la MRC à déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec pour le montant maximal admissible en vue de réaliser le projet d'asphaltage du Parc linéaire pour le tronçon situé entre Gracefield et Low;
- Autorise les représentants de la MRC à déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec pour le montant maximal admissible en vue de réaliser le projet d'asphaltage du Parc linéaire pour le tronçon situé entre Messines et Farley;
- Confirme l'engagement de la MRC à verser le financement requis par ces projets en fonction des montants des subventions obtenues et des seuils de participation des différents partenaires.

ADOPTÉE

2017-R-AG030

Parc linéaire – Demande de report d'échéance de la subvention pour la réalisation d'aménagements cyclables sur la Véloroute des Draveurs – Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Considérant l'octroi d'une subvention du ministère des Transports pour la réalisation d'aménagements cyclables sur la Véloroute des Draveurs;

Considérant que des procédures d'expropriation sont en cours afin que les travaux visés par cette subvention puissent être finalisés;

Considérant que les travaux devaient être terminés au 31 mars 2017, mais qu'en raison des procédures d'expropriation toujours en cours, les travaux ne pourront être finalisés à cette échéance;

Considérant que le ministère des Transports permet le report d'échéance de la subvention pour la réalisation d'aménagements cyclables sur la Véloroute des Draveurs;

Considérant que les aménagements devraient être terminés au cours de l'année financière 2016-2017;

Considérant la recommandation des membres du comité de l'Administration générale à l'occasion de la rencontre du 6 janvier 2017 à cet effet.

En conséquence, monsieur le conseiller André Carle, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau demande au ministère des Transports de l'autorisation de reporter l'échéance de la subvention pour la réalisation d'aménagements cyclables sur la Véloroute des Draveurs pour l'année financière 2017-2018.

ADOPTÉE

2017-R-AG031

Autorisation à la direction générale – Demande de subvention dans le cadre du programme d'Emploi d'été Canada

Considérant que Service Canada accorde, par l'entremise du programme Emplois d'été Canada, du financement pour aider notamment les employeurs du secteur public à créer des pour les étudiants de 15 à 30 ans;

Considérant que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau souhaite soumettre sa candidature pour l'obtention de projets dans le cadre de ce programme, pour l'été 2017.

En conséquence, monsieur le conseiller Denis Charron, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu de présenter la candidature de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, dans le cadre de l'initiative Emplois d'été Canada de Service Canada, dans le but de recevoir l'aide financière pour l'embauche d'étudiants à l'été 2017.

Il est également résolu d'autoriser madame Lynn Kearney, directrice générale à présenter et signer pour et au nom de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau toutes documentations et/ou demandes afférentes à la présentation de la candidature de la municipalité régionale de comté et à procéder à l'embauche des étudiants admissibles au Programme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2017-R-AG032

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu de clore la présente séance à 11 h 48.

ADOPTÉE

Michel Merleau
Préfet

Véronique Denis
Greffière et adjointe
à la direction générale